

L@VITRINE

L'ESSENTIEL DE L'INFO POUR LES COMMERÇANTS - CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

PARIS



ÇA SE PASSE CHEZ VOUS

Nouveau recensement 2014 :

470 commerces en plus à Paris depuis 2011

P.2

TÉMOIGNAGE

L'arrêt du chantier Samaritaine :

un drame pour tous les acteurs économiques

P.3

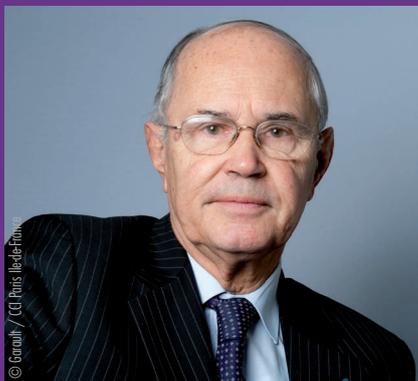
BILLET D'HUMEUR

Quartiers des deux gares Nord et Est :

Pour le maintien de la diversité commerciale

P.4

ÇA SE PASSE CHEZ VOUS



Plan anti-pollution : pour une appréciation rigoureuse des conséquences économiques et un calendrier supportable

Dans le cadre de son plan de lutte contre la pollution de l'air, la Ville de Paris propose d'interdire progressivement la circulation des véhicules les plus polluants dans la capitale dès juillet 2015.

De nombreuses interrogations subsistent sur la mise en œuvre de ce plan et sur ses impacts sur l'activité économique régionale. La CCI Paris Ile-de-France est intervenue notamment pour que la classification proposée pour les véhicules soit basée, non sur un type de motorisation, mais sur des niveaux d'émission Euro fixés par les normes européennes. Elle reste vigilante pour que la concertation en cours avec la Ville de Paris aboutisse à un calendrier réaliste et à des mesures d'accompagnement non discriminatoires entre entreprises franciliennes. Une attention particulière doit être portée à l'impact sur les PME/TPE, les artisans/commerçants et sur les professions qui dépendent de la route pour exercer leur activité.

Bernard IRION,
vice-président de la CCI Paris,
urbanisme, déplacements,
économie

Evolution du commerce parisien

	Nbre de commerces en 2014	Évolution en % par an entre 2011 et 2014
Opticien	915	+18%
Caviste	549	+15%
Chocolatier	313	+10%
Restauration rapide	2907	+10%
Supérette	447	+10%
Magasin de produits bio	183	+9%
Soins du corps	1885	+6%
▲ Les hausses		
▼ Les baisses		
Commerce de gros	2002	-23%
Agence de voyages	678	-14%
Photographie	221	-13%
Librairie et presse	1407	-12%
Vente et réparation auto	547	-12%
Meubles et équipement du foyer	1814	-10%
Travaux de rénovation (électriciens, plombiers, peintre...)	1506	-7%

Nouveau recensement 2014 : 470 commerces en plus depuis 2011

L'enquête réalisée en 2014 à l'initiative de la Ville de Paris, la CCI Paris et l'APUR révèle une légère hausse du nombre de commerces par rapport au précédent recensement de 2011.

Enfin un indicateur commercial à la hausse ! En 2014, Paris compte 62 114 commerces ou services commerciaux en activité, soit 470 supplémentaires par rapport à 2011 (diminution de 843 commerces entre 2007 et 2011). Cette légère hausse des commerces de détail et services de proximité trouve en partie son origine dans la diminution importante des commerces de gros, des locaux vacants ou encore des bureaux en boutique. Le taux de vacance des locaux en rez-de-chaussée diminue de 9,6% en 2011 à 9,1 % en 2014.

Les cafés-restaurants en hausse, les librairies-papeteries en déclin

Si la restauration (surtout de type rapide avec +10%, soit + 264 établissements) et le secteur de la santé- bien-être (en particulier les opticiens avec +18%, +138 magasins) continuent de voir le nombre de leurs établissements augmenter, la baisse du nombre de librairies-presse s'amplifie

(-12%). Même tendance pour les agences de voyage (-14%), la photographie (-13%) et le secteur des meubles et équipement du foyer (-10%).

Les supérettes, quant à elles, poursuivent leur déploiement (+9%), mais à un rythme moins élevé que dans la période 2007-2011. Les commerces alimentaires spécialisés continuent également leur progression, notamment les cavistes (+15%), torrificateurs (+13%) et chocolatiers (+10%). Autres hausses notables : tatouage, piercing (+ 22 établissements) et vente de cigarettes électroniques (235 nouvelles boutiques). Enfin, alors qu'il avait tendance à diminuer lors des enquêtes précédentes, le commerce alimentaire traditionnel se maintient depuis 2011.

Découvrez l'intégralité de l'enquête sur : www.cci75-idf.fr

La Modification du PLU : prochaine étape, l'enquête publique

Approuvé en 2006, le Plan Local d'Urbanisme de Paris est en cours de modification afin de s'adapter aux nouvelles lois et aux documents de planification adoptés récemment. Le PLU définit les règles d'urbanisme applicables au territoire parisien et précise les perspectives d'aménagement de la ville à l'horizon 10 ou 15 ans. En matière de développement économique, le dispositif

de protection du commerce de proximité pourrait être affiné, voire renforcé. Après la concertation préalable de septembre à décembre 2014, l'enquête publique devrait se dérouler en avril, en vue d'un vote définitif en Conseil de Paris à l'automne 2015.

Plus d'information : www.imaginons.paris.fr



Projet de nouvelle façade de l'îlot Rivoli par l'agence Saana

© Agence Saana La Samaritaine

TÉMOIGNAGE



« L'arrêt du chantier Samaritaine : un drame pour tous les acteurs économiques du quartier »

La Cour administrative d'appel de Paris a confirmé la décision du tribunal annulant le permis de construire pour l'îlot Rivoli du projet de la Samaritaine, au motif que son architecture contemporaine visant à redonner une nouvelle attractivité à la rue de Rivoli, ne s'insérerait pas suffisamment dans le paysage parisien. Ce jugement qui intervient après sept années de concertation avec la Ville de Paris, les services instructeurs de l'Etat, de la Région et de la Ville et une enquête publique, est un drame pour tous les acteurs économiques de notre quartier, fragilisés depuis des années par la fermeture de la Samaritaine, le départ de nombreux sièges sociaux et les travaux des Halles. Malgré les difficultés actuelles, de nombreux commerçants se sont endettés pour investir dans ce quartier dans la perspective d'une réouverture de la Samaritaine. C'est un coup de frein brutal à la revitalisation économique de ce cœur de Paris.

Mathieu GUYON, (caviste), président de l'association des commerçants Louvre Rivoli (1^{er}), membre associé de la CCI Paris

Rénovation urbaine : Samaritaine, symbole d'une capitale à l'arrêt

L'arrêt du chantier de la Samaritaine suite à la décision de la cour d'appel administrative confirmant l'annulation du permis de construire de l'îlot Rivoli révèle l'exaspération des acteurs économiques face aux recours de toutes sortes et la difficulté de mener à bien des projets innovants dans la capitale.

Le patrimoine parisien serait-il intouchable ? Beaubourg, la pyramide du Louvre, la Tour Eiffel et tant d'autres édifices accusés de dénaturer l'environnement au moment de leur réalisation ne pourraient-ils plus voir le jour ? C'est la question que se posent nombre d'architectes et de porteurs de projets d'aménagements innovants. Entre les défenseurs acharnés d'une certaine vision du patrimoine de Paris et ces derniers, les batailles sont de plus en plus dures.

Affaire emblématique de cette bataille, la Samaritaine. Le grand magasin, fermé en 2005, devait rouvrir en 2010 ; avec, à la clé, la création d'environ 3 800 emplois directs, indirects et induits, 96 nouveaux logements, un hôtel de prestige de 72 chambres, une crèche, des bureaux, un grand magasin. Mais des procédures administratives et de nombreux recours judiciaires ont retardé le projet et laissé ainsi, depuis une décennie, 80 000 m² de friche commerciale au cœur de Paris.

Ce vide sidérant pour les commerçants du quartier Louvre Rivoli pourrait durer encore plusieurs années si la décision de la Cour administrative d'appel du 5 janvier 2015 devait

être confirmée par les juges du Conseil d'Etat. Les vicissitudes du projet Samaritaine sont symboliques des difficultés à réaliser un projet d'envergure combinant la valorisation d'un ensemble patrimonial historique et la création d'architecture contemporaine dans Paris.

Après le long parcours des autorisations administratives, commence celui des recours devant les tribunaux. Il faut ainsi de 12 à 17 ans pour faire aboutir un projet, contre la moitié moins ailleurs en Europe et aux Etats-Unis. A Paris, la difficulté est également liée à la spécificité de la capitale, à la fois dotée d'un patrimoine architectural (dont l'essentiel, toutefois ne remonte pas plus loin que la moitié du 19^e siècle) qui attire des millions de touristes mais qui constitue parfois un frein au changement, et ville très dense au paysage homogène et très identifié, donc d'autant plus « protégé ».

Au-delà du cas de la Samaritaine se pose la question d'un territoire au périmètre limité mais appelé nécessairement à changer comme la plupart des plus grandes capitales du monde.

L'AGENDA

NOS ÉVÈNEMENTS

conférences-débats :
Accessibilité des commerces

13 AVRIL

à la CCI Paris, de 9h00 à 17h00
pour les cafetiers, hôteliers et
restaurateurs, en partenariat avec
le Comité Régional du Tourisme

20 AVRIL

à la Mairie du 17^e, de 15h00 à 17h00

18 MAI

à la Mairie du 1^{er}, de 15h00 à 17h00

NOS FORMATIONS

CHAQUE SEMAINE

Hygiène alimentaire pour la
restauration commerciale / 2 jours

Permis d'exploitation pour les
bars ou restaurants / 20 heures

DU 14 AU 16 AVRIL ET DU 16 AU 18 JUIN

Réussir l'ouverture ou la
reprise d'un restaurant /
3 jours

21 ET 28 AVRIL 3 ET 10 JUIN

Vendre, promouvoir son
entreprise avec les réseaux
sociaux et internet / 2 jours

20 MAI, 27 MAI ET 3 JUIN

Créer son site internet et
valoriser son entreprise /
3 jours

VOTRE ÉTABLISSEMENT EST-IL ACCESSIBLE À TOUS ?

Pour vous conformer à la loi
du 11 février 2005, la CCI Paris
vous accompagne.

Réalisez un diagnostic avec
un professionnel établissez
votre Ad'Ap (Agenda
d'Accessibilité programmé)

INFORMATIONS ET INSCRIPTION

0820 012 112
0,12€/minute

entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci75

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT À L@VITRINE !

Inscrivez-vous sur lavitrine.cci-paris-idf.fr et recevez les prochains numéros par mail

BILLET D'HUMEUR

LA MONO-ACTIVITÉ ASPHYXIE LA DIVERSITÉ ARTISANALE ET COMMERCIALE

Certaines rues autour des gares Nord & Est se « spécialisent » dans 2 ou 3 types de commerces.

Ces magasins occupent systématiquement les fonds de commerces en lieu et place des magasins traditionnels : boulangerie, boucherie, librairie, au profit de « call centers », transferts d'argent, téléphonie...

Ce phénomène va à l'encontre d'un tissu commercial équilibré et d'une économie locale partagée. Aujourd'hui, rien n'est fait pour réguler la vente des baux commerciaux, c'est le jeu de la concurrence qui est maître. Toutefois, divers procédés permettraient d'enrayer cette situation :

- rigueur des syndicats d'immeubles sur la définition du type de commerces autorisés,
- sensibilisation des copropriétaires qui acceptent trop souvent le plus offrant ou le premier venu,
- contrôle de l'activité déclarée sur le bail par rapport à celle exercée,
- extension de l'action de la SEMAEST à ces quartiers en danger situés au Nord du 10^e pour, d'une part y exercer son droit de préemption sur la vente des murs, et d'autre part intégrer la disposition de la loi de 2005 permettant d'exercer ce droit spécifique lors de cessions de baux et fonds commerciaux.
- élargissement de la protection des linéaires commerciaux traditionnels à certaines rues ou portions de rues, dans le cadre de la modification en cours du PLU.

Gageons que ces différents points soulevés puissent être soutenus par nos élus, aidés en cela par la CCI Paris, les commerçants et les membres de notre association, afin d'enrayer la disparition de nos commerces !

Pierre Coulogner, président de l'association Vivre Gares Nord & Est (10^e)



Dans les quartiers des deux gares Nord et Est, le commerce traditionnel tend à disparaître.

